



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L' AISNE

*Direction départementale
des territoires
Service Environnement*

AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC

Projet d'arrêté N°2017-EP-03 autorisant la société SITA sur la commune de l'allemand à déroger aux interdictions pour la destruction, l'altération ou la dégradation de sites de reproduction ou d'aires de repos d'espèces animales protégées et pour la capture ou l'enlèvement, la destruction et la perturbation intentionnelle de spécimens d'espèces animales protégées

En application du principe de participation du public défini à l'article L.123-19-2 du code de l'environnement, le préfet organise la consultation du public **du 21 février au 8 mars 2017** inclus sur cet acte administratif ayant une incidence sur l'environnement.

A cet effet, une copie du dossier de demande et de ses compléments ainsi que le projet d'arrêté préfectoral seront publiés sur le site internet de la préfecture : <http://www.aisne.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Consultations-publiques>

Le public pourra consigner ses observations pendant cette période par courriel à ddt-env@aisne.gouv.fr.

Par la suite, le projet d'arrêté préfectoral sera proposé à la signature de Monsieur le Préfet de l'Aisne.

LAON, le 16 FEV. 2017

Pour le Préfet et par délégation,
Le directeur départemental des territoires,
Par délégation, l'adjointe au chef du service environnement,

Albane SAUVAT